

Les arbres, ils s'étaient tordus sous l'étreinte enlaçante de la Flamme, rampant et bondissant dans la savane herbue, divisée par la fuite agitée des mammoths.

Avait-il réfléchi ?.. Ou qui guida son geste immense et lumineux, apportant la branche en feu aux branches sèches ?

Agni, salut à toi !

Salut à toi, Agni, compagnon du potier.

Tu as durci l'argile où son esprit chercheur, patiemment découvrit la logique des formes.

Et tu lui redressas, inflexible et certain, le soc de sa charrue, Agni, toi qui transformes et rends le minerai sonore comme une voix.

Agni, salut à toi !

Et tu l'accoutumas à forger, laborieux, -- les haches et les glaives, -- permettant bien mieux que les armes de pierre -- de couper des têtes et de trancher des mains -- afin de lentement au-dessus des sillons -- élever un peu -- l'Idée si lourde, l'Idée massive et lourde, enganguée dans la nuit.

Agni, salut à toi !

Des hordes avaient erré, repoussées par le froid aux pays du soleil.

Tu suggéras, ô Feu, à de plus audacieux d'abandonner les sentes trop longtemps piétinées, pour toute l'incertitude des choses inconnues.

Ils arrivèrent ainsi sur les terres brumeuses, où des arbres presque noirs empruntent au silence leur immobilité ; ils s'étonnèrent peut-être de la neige, et de l'eau sur laquelle ils pouvaient marcher.

Salut à toi, Agni, conducteur de la Vie !

C'est toi, qui dirigeas l'exode des tribus -- et ensuite ordonnas la marche ralentie de ceux qui, trop tôt fatigués d'une vie parallèle aux immensités claires enfermèrent entre de larges murailles -- les pensées -- qu'ils avaient lentement assemblées.

Pour mieux illuminer leurs chemins somptueux, tous les conquérants fous t'entraînèrent à leur suite.

Des torrents d'or, des fleuves d'argent sillonnèrent les ruines noires, vibrantes de hurlements sauvages et de plaintes qui mouraient dans le vent.

Salut à toi, Dominateur !

Tu te prêtas, ô Feu, à ces caprices étranges, sachant bien que l'Idée se forgeait dans ta flamme.

Et pour que cette Idée -- ardente -- devint plus belle, ta sérénité accepta de brûler des vierges pures et très sages, ressuscitées sur les saintes images.

Et tu brûlas des hommes qui pensaient autrement.

Et des femmes, et des enfants.

Et les pauvres sorcières revenant du Sabbat.

Et tu brûlas des livres.

La pensée s'y tend au rythme de la phrase ; tu négligeas l'idée éparse dans le texte.

Salut à Toi, Feu ironique.

Tu domines les âges et tu conduis la vie.

Agni, salut à toi !

Tu fécondas, ô Feu, l'effort des alchimistes et des chercheurs penchés -- avec quels espoirs ! -- sur tout l'inattendu du creuset calciné -- où tu fis naître à leur insu, les lignes et les signes précisant le schéma, de la science d'aujourd'hui.

Et depuis tous les temps, tu compris les artistes, -- Toi qui rends immobiles la forme et la couleur -- dans la beauté du bronze, le fier aspect du grès, la splendeur de l'émail, -- et quiernes la lumière dans les plombs du vitrail.

Agni, salut à toi !

Salut, Feu, au-dessus de la mer, dans la nuit, dans la tourmente, sur le ciel.

Salut, Feu du foyer et des pensées tranquilles et de la paix intime, -- et de toutes les lenteurs que prend le souvenir pour revenir timide, un peu inquiet ou bien très net -- s'il n'est point implacable, ou moqueur -- se colorer, se mesurer et disparaître -- ou bien durer -- à ta lueur.

Salut, Feu d'aujourd'hui !

Tu restitues à la lumière, l'immense amas des forêts mortes aux premiers âges de la Terre, enlisées sous le sol plus stable et plus fort où s'active agitée l'âme inquiète de l'Homme.

L'Homme, l'inlassable questionneur dont les pensées tremblent, oscillent et bougent, autant que le mystère onduleux de tes flammes.

Il reste agenouillé devant ta puissance, Agni ; il se courbe devant Toi, ainsi qu'aux premiers temps.

Et son geste menu et toujours suppliant, offre à ton ardeur le fragile vacarme et toutes les clameurs de son industrie sombre, devenue compliquée, et si peu éloignée encore du hurlement antique arrêté aux surfaces des tablettes d'argile.

Tu aides à ses pensées, à son travail, à la diversité futile de son œuvre, Agni.

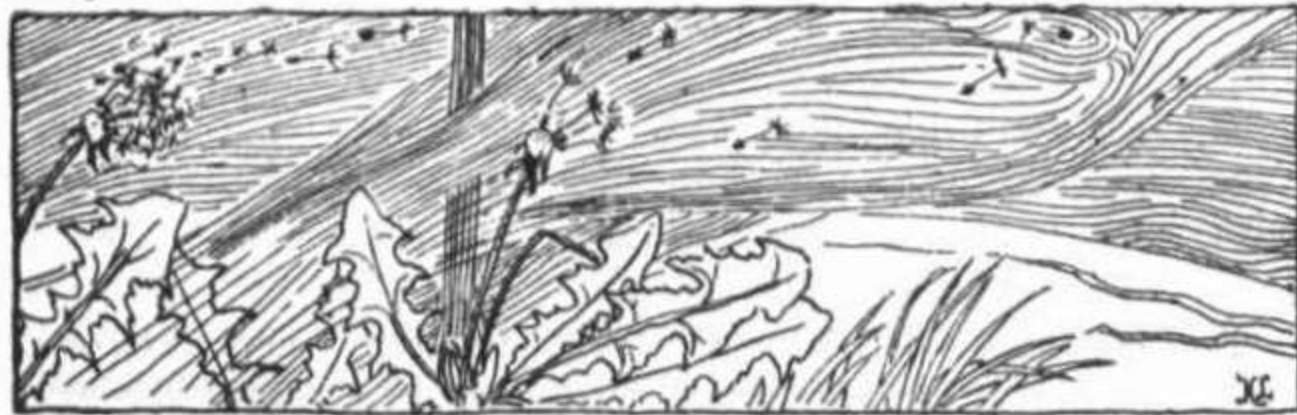
Tu magnifies et tu éclaires sa vie obscure et brève.

Toi — qui élèves des sommets demeurés inconnus à son rêve, une splendeur mouvante — qui demeure — toute d'épouvante et de mystère et de douceur,

Salut à toi, conducteur de la Vie,

Salut à toi, Agni !

Aug. DONNAY.



Intermédiaire wallon

Questions

Papiers aux coins brûlés. — Connait-on ailleurs, la coutume qui consiste à renvoyer à celui qui l'a adressée, une carte-postale ou une lettre, après en avoir brûlé légèrement les quatre coins, et y avoir ajouté quelques mots railleurs ou peu aimables ; le tout en signe de mépris et pour lui témoigner qu'on ne veut pas avoir de rapports ultérieurs avec lui ? Ceci se pratique à Spa et aux environs.

Albin Body.

André Couvreur. — Que connaît-on de la vie et des publications du P. André COUVREUR, lecteur en théologie au couvent des Pères de l'Observance dits Pied deschaux à Liège et prédicateur de l'église collégiale de Saint-Lambert en 1615 ? Il était de Tecto et originaire de la ville d'Aire en Artois.

E. M.

Réponses

Souvenirs des procès de sorcellerie. (t. XVI, 1908 : p. 341 et 370). — Le travail de Th. BERNIER, *Exécutions pour sorcellerie à Angre et à Roisin en 1565*, a été inséré dans les *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XI, p. 278-285.

A Mons, aboutissant à l'Avenue du Parc existe le « Sentier du chat », où habitait il y a quelques années encore une femme réputée sorcière qui possédait un chat noir.

E. M.

La danse des Olivettes (t. XVI, 1908 : p. 301 et 371). — M. Léon TROCKET, député de Liège, nous fait l'honneur de nous écrire la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Le n° de décembre de *Wallonia* contient quelques renseignements très curieux sur la danse des olivettes. Permettez-moi d'y ajouter le mien.

Ma mère dont la mémoire était surprenante, m'a bien des fois, lorsque j'étais tout jeune, raconté des histoires de terroir. Elle excellait surtout dans les récits de mœurs et coutumes. Entre autres choses, elle m'a souvent dit que au temps de sa jeunesse — il y a 50 à 55 ans — les jeunes gens de son village de Bagimont étaient connus comme très farceurs, et que leurs farces — souvent de mauvais goût d'ailleurs, mais ne faut-il pas tenir compte de la mentalité de l'époque ? — s'appliquaient de préférence à un jeune homme, alors naïf et peu dégourdi, qui devait devenir dans la suite, déniaisé sans doute, échevin de son village.

Une de ces farces, que l'on renouvela en bien des occasions, était précisément désignée sous le nom élégant qui vous est connu.

A la fin de la soirée, la jeunesse décidait de « danser les olivettes ». Cette danse consistait, comme vous l'avez dit, à passer en serpentant à la file, entre plusieurs chaises placées de façon spéciale pour la circonstance. J'ignore à présent quel était le pas de la danse et même je n'ai peut-être jamais su si elle était accompagnée d'un air chanté ou de paroles, mais voici la « farce » dont elle se compliquait.

Le premier des danseurs tenait à bout de bras un balai de bouleau au dessus de sa tête ; le second exécutant, le manche en mains avait, pour mission, tout en marchant ou en courant, je ne sais, je crois pourtant que c'est en sautillant un peu à la manière des marionnettes d'Outre-Meuse ou des gringalets français — avait pour mission, dis-je, de faire pénétrer le manche dans le balai tenu par le premier. Puis, au moment précis où le second touchait ainsi le balai du chef de file, le troisième armé d'un gros maillet de bois, devait frapper sur le manche pour l'enfoncer. Une fois que le balai était enfin emmanché, les danseurs changeaient de place.

Les farceurs de ce temps donnaient tout d'abord le balai au naïf dont il s'agit ; le second danseur feignait la maladresse et bourrait le manche effilé dans le dos du naïf ; s'il se plaignait, on s'arrangeait pour triompher et le placer second, le manche en main. Là c'était pire encore ; chaque fois que le troisième devait frapper avec le maillet pour enfoncer le manche dans le balai, le premier faisait un faux pas, le bâton dépassait le but faute de résistance et le coup de maillet s'abattait sur l'épaule ou sur la tête du malheureux danseur.

Si l'infortuné danseur passait au troisième rang, la complicité des deux premiers faisait que le balai était vide remmanché. On félicitait le second et le troisième, le troisième surtout évidemment, pour leur adresse. Et tout bouffi de vanité, le malheureux N. reprenait la première place et le jeu recommençait, souvent avec des variantes.

Il arrivait, par exemple, que pendant que le « farcé » tenait le maillet, le second se laissait frapper et trouvait ainsi une occasion de chercher querelle, pour la galerie, au danseur au maillet sous prétexte qu'il avait visé par malice.

Evidemment, la colère était feinte. Mais pour l'apaiser, le « pauvre N. » comme disait ma mère, en était quitte pour payer deux ou trois pots. ⁽¹⁾

Le jeune naïf que ma mère, toujours compatissante au moindre malheur, appelait « le pauvre N... » était assez riche et faisait étalage de fortune. Ce travers aiguissait la satire des villageois contre la simplicité d'esprit dont ils savaient tirer un sensible agrément. Fraudeurs par nature, les bonnes gens prenaient plaisir à lui faire ouvrir « sa grosse bourse de toile » ; mais, parfois, au moment de payer, il cherchait vivement sa bourse dans toutes les poches de sa *capote* (car, à la fête, il portait une *capote* !) — La bourse avait passé dans la poche d'un ami ou d'une amie qui, le lendemain, allait la remettre fidèlement à la mère comme un objet trouvé. Alors, l'entrevue avec la mère faisait, durant toute une semaine, l'objet des conversations à la *friscade* ⁽²⁾...

Cela se passait vers 1850 à 1855.

J'ai cru que ces détails pourraient apporter une petite contribution à votre enquête sur la *danse des olivettes*, et quelques indications sur les mœurs d'un coin reculé du pays gaumais : Bagimont est une petite commune du canton de Bouillon.

Veillez, etc.

LÉON TROCKET.

« **Wallonie** » (ci-dessus, p. 20). — On ne peut restreindre les limites du pays wallon à la principauté de Liège. De toute ancienneté, on a désigné sous le nom de provinces wallonnes la région romane du territoire belge. Dans un rapport fait en 1578, par Thierry d'Offegnies, député de Hainaut aux États généraux, on trouve ce passage : « qu'on a soupçon d'une ligue particulière entre les provinces wallonnes... » Et plus loin, « que la même opinion existe dans les provinces wallonnes à l'égard de celles de Flandre, de Hollande, de Zélande et d'autres provinces maritimes que l'on dit liguées contre les Wallons. » (L. DEVILLERS, *Inventaire analytique des archives des États de Hainaut*, t. I, p. 199).

⁽¹⁾ Un *pot* contient deux litres de bière et coûte 40 centimes. Le demi-pot s'appelle *canette* et coûte 20 centimes aux cabaret, 15 centimes à domicile. Encore aujourd'hui, le jour de la fête et du tirage au sort, on commande toujours la bière par *pot*. Il est vrai que le mot ne tardera pas à disparaître.

⁽²⁾ Les jeunes gens et jeunes filles du village ont l'habitude de se grouper, après journée faite, sur les bancs de bois établis à dessein près de la porte, au dehors des maisons. Ils y prennent le frais, le « frisquet » si l'on veut, bref comme on dit chez nous, on fait la *friscade*. Les jeunes filles se reposent, et les jeunes gens font parade de tout leur esprit pour les égayer : les joyeux propos font fuser les rires éclatants des villageoises — et cette coutume de la *friscade* est vraiment poétique et jolte.

On pourrait citer d'aucuns cas constatant que l'épithète wallon a été séculairement employée pour qualifier les habitants des provinces des Pays-Bas, faisant usage de la langue française ou de ses parlers populaires.

MONTAIS.

[Dans le même ordre d'idées, et pour ce qui concerne le Hainaut-Ouest, relevons ces deux documents cités par M. Ernest MATTHIEU à la p. 75 de son *Histoire de l'Enseignement en Hainaut*.

« Le 25 octobre 1540, le Conseil de ville de Mons décide qu'on renverra » aux petites écoles les enfants apprenant « à lire et escrire en wallon ».

» Une délibération du Conseil de ville de Binche, du 27 mars 1586, » admet Jehan Prévost, maître d'école, à instruire « les enfans aprenant » à lire en walons » par opposition à ceux qui suivaient des classes » latines. » — O. C.]

✦ Notre collaborateur FURET remarque avec raison que le mot de « Wallonie » est en train de conquérir sa place dans le vocabulaire français. Nul des honorables qui l'ont employé au Sénat et à la Chambre n'a songé à le souligner, bien que ce soit là un néologisme qui ne figure dans aucun dictionnaire ; et aucun journaliste, d'autre part, n'a eu l'idée d'italiquer ou guillemeter « *Wallonie* ». Le mot semble bien de divers côtés pénétrer dans l'usage. Le nom « Wallons » lui-même est couramment employé pour désigner tous les romans de Belgique, alors que la Belgique de langue française comprend aussi des Picards et des Lorrains.

On sera d'accord, j'imagine, par reconnaître que le mot de *Wallonie* est joli, gracieux et doux ; et qu'il mérite vraiment le grand honneur qu'on veut lui faire en tentant de l'introduire dans le vaste domaine de la langue française.

Encore faut-il qu'on le définisse bien. Est-ce le sens traditionnel, ou géographique, ou philologique que l'on va lui donner ? J'estime qu'il y a le plus grand intérêt pour les Wallons eux-mêmes à se mettre d'accord sur ce point.

Ne pouvait-on demander l'avis de personnes éminentes, plus spécialement autorisées à ces divers points de vue ? Et que pensent les Lorrains de Virton et les « Picards wallons ? »

LÉGIA.

✦ Le mot de « Wallonie » fut mis en vogue par la revue fondée sous ce titre à Liège, en 1886, par M. Albert MOCKEL. Dès lors il a pénétré peu à peu dans la presse wallonne : il est usuel chez les auteurs liégeois sous la forme *Wallonèye* et notre ancien collaborateur M. Louis LOISEAU est le premier, croyons-nous, qui ait employé en dialecte namurois le mot *Wallontye*.

Le mot n'est pas bien ancien.

On le trouve en 1858 (avec un N) dans le *Guide du voyageur en Ardenne*, de PIMPURNIAUX (pseudonyme d'Adolphe BORGNET), t. I, p. 78, mais italiqué à l'égal d'un néologisme, suivant l'usage du temps, dans la

phrase suivante, où se voit ainsi un mot wallon également écrit en italiques :

« *Je le vois venir à nous en manches de chemise, en purette, comme on » dit en Wallonie* ».

A la même époque, mais un an plus tard, dans son précieux opuscule intitulé *Flamands et Wallons* (Liège, 1859, p. 27), M. Jean STECHER emploie aussi le mot Wallonie.

Sont-ce là les plus anciens emplois de ce mot si heureusement construit, et doit-on faire l'honneur de son invention à l'érudit auteur du *Guide du voyageur en Ardenne* ? La question est posée aux lecteurs ayant mieux que nous les loisirs de faire quelques recherches.

Il semble bien que BORGNET et STECHER aient en vue plus spécialement le pays liégeois : à leur époque, du reste, le nom Wallon n'était



Armand RASSENFOSSE

Dessin décoratif

LA WALLONIE

guère revendiqué qu'à Liège. Il en est autrement aujourd'hui, et il faut voir l'usage — et non seulement l'usage actuel, mais l'ancien.

C'est dans une chronique du XII^e siècle, celle de l'abbé Rodulphe de

Saint-Trond, que se trouve la première mention connue du nom wallon attribué à la langue que nous parlons encore. Ce chroniqueur écrit en effet, à propos de l'un de ses prédécesseurs de l'an 999 : « Adélarde n'avait pas pour langue maternelle la teutonne, mais celle qu'on appelle par corruption romane, et, en teuton, wallonne (*Adelardus ...nativam linguam non habuit teutonicam, sed quam corrupte nominant romanam, teutonice wallonicam.*) [1]

Ici encore, le mot wallon semble appliqué au langage liégeois. Mais ce n'est là qu'une apparence, si l'on en juge sur l'étymologie : le mot *wallon* appartient, en effet, à une série de formes verbales anciennes, *Waelsch, Welsch, Wallus, Walha, Walah*, qui pour le Germain désignaient tous les étrangers, soit occidentaux, soit méridionaux, avec qui la suite des temps l'a mis en contact (2). Le moyen âge a réservé le nom *wallon* aux romans du Nord, et non spécialement aux habitants liégeois. Les textes abondent qui en fournissent la preuve.

O. COLSON.



(1) M. WILMOTTE, dans un livre *Le Wallon*, p. 1, cite le même texte d'après les *Monumenta Germaniae Historica*. Mais, suivant le proverbe wallon, il faut rendre « au plus vieux vouloir l'honneur » : c'est M. GOBERT, dans ses *Rues de Liège*, IV, 250, qui l'a le premier relevé.

(2) Lire à ce propos les observations de M. VICTOR HENRY, professeur à la Sorbonne, dans un article sur les *Germaines*, paru dans la *Revue Bleue* de février 1907.



LETTRES FRANÇAISES.

Le Poète Fernand Séverin. — Il y aura tantôt cinq lustres qu'un jeune homme — je l'imagine volontiers timide et peut-être angoissé — confiait à la poste une lettre et son espoir, l'une contenant l'autre.

Ce jeune homme était poète. Puisqu'il était timide et qu'il avait dix-huit ans. Il gitait en ce coin perdu de Zuen, par Leeuw-St-Pierre, en Brabant. Ce n'était pourtant là ni son pays natal, ni son pays d'élection.

Il avait dû écrire des vers, beaucoup de vers, avec son cœur, avec son âme, avec toute sa jeunesse pensive et passionnée, des vers qu'il cachait jalousement, je le parie, des vers sincères — mais qui n'étaient peut-être pas très bons.

Or donc, ce jeune homme dut avoir, un jour, une de ces pensées audacieuses comme il n'en germe que dans l'esprit des timides. Il écrivit une lettre touchante, dans la lettre mit des vers et le tout dans une enveloppe sur laquelle il écrivit le nom de *Monsieur Max Waller, à Bruxelles*.

Ces événements se passaient en mars quatre-vingt-cinq.

« Monsieur Waller » était un terrible jardinier qui promenait un sécateur impitoyable parmi les branchages rabougris de l'arbre littéraire belge — oui, mettons belge. De son fait, plus d'une vieille branche exsangue pourrissait dans l'herbe.

A vrai dire, le tronc était totalement ébranché, et, seuls, quelques jeunes rameaux dégingandés mais déjà vigoureux, s'y donnaient de l'air et du soleil. Ainsi fait, le tronc n'était pas joli, joli, mais les jeunes pousses promettaient.

Depuis, elles ont tenu.

Pour en revenir à notre jeune homme, je le vois d'ici attendant, sur des braises, les conséquences de son audace. Si, par impossible, il n'attendit pas sur des braises, je n'hésite pas à dire qu'il eut tort. Mais je ne le crois pas.

Un petit mot aimable, inséré dans la Boîte aux lettres de la « Jeune Belgique » le renseigna bientôt :

« *Iventolandeglaque*. Telle est la consonnance bizarre de votre premier vers. Votre lettre est touchante et charmante, mais ce n'est point une raison pour se laisser attendrir. Vos vers sont médiocres, travaillez, vous ferez mieux et gare aux chevilles ! Lisez des vers de Potvin, la réaction vous fera faire des chefs-d'œuvre. »

C'était dur, mais peut-être mérité. Lut-il POTVIN, ce jeune homme ? J'en doute, car il ne commit point tout de suite de chef-d'œuvre. Mais, de mois en mois, il confiait à la même poste, de nouveaux espoirs dans de nouvelles enveloppes. Et, de mois en mois, quelque encouragement vinaigré précisait à ses yeux la valeur de sa prosodie. Au bout d'un semestre de cette gymnastique, Fernand SÉVERIN fut jugé « passable. »

WALLER avait un jour défini un de ses poèmes : des pensées vagues vues à travers un trombone. Vingt ans plus tard, l'éblouissant conquistador de lettres, José-Maria DE HÉRÉDIA tendait à SÉVERIN une main fraternelle et le désignait comme le poète par excellence, le poète d'instinct, et le premier d'entre tous. Vingt années séparent ces deux jugements également judicieux — et le second doit au premier d'avoir pu être prononcé.

Ces vingt années qui firent du souffleur de trombone de Waller, l'arcadien joueur de flûte que nous aimons, le *Mercur* de France vient de nous les livrer en un petit volume (1) de moins de trois cents pages : une vie, un monde. Et voici que pour en parler décemment, un émoi me prend, une émotion que j'imagine comparable à celle — terrible et douce — dont un croyant doit souffrir en approchant du tabernacle.

Ce n'est pas un poète qui nous occupe, ce n'est pas un poème qui nous absorbe : nous sommes devant la Poésie elle-même.

Certains ont cru l'atteindre, l'étreindre et nous l'offrir, qui ne nous en ont donné que l'illusion. Celui-ci la porte en lui, comme le communiant porte son Dieu ; il en vit, et chacune de ses pensées, imprégnée de son essence, en est une pure émanation.

Et c'est cela qui émeut.

Fernand SÉVERIN passe à travers la vie, les yeux mi-clos, juste assez pour encadrer sa pensée de vagues paysages terrestres et la baigner d'une lumière adoucie, suffisamment pour l'isoler de la vie crue et turbulente. Qu'importe notre monde à celui-là qui porte son monde en lui ?

Que d'autres emportés par un frivole espoir,
Aillent chercher au loin avec des mains de flamme,
Un trésor que les dieux n'ont pas mis dans leur âme,

lui, heureux du don qu'il a reçu, vit seul à seul avec son âme. Elle parle : il lui suffit de l'écouter.

Tel nous apparaît-il dans cette « Solitude Heureuse » qu'il a peuplée de voix familières, de voix héroïques, de voix passionnées, de voix

(1) Fernand SÉVERIN, *Poèmes*. Paris, *Mercur* de France, 1908. Un volume in-12 (18,5×12), 273 p. — Prix : fr. 3.50.

sereines, — rien que de voix ; nulle ombre mouvante, nulle forme animée ; des étangs, des bois, un palais ruiné, de la lumière atténuée, la ligne harmonieuse des collines ourlant l'horizon, — et des voix, c'est tout.

Sans doute, sans doute ses pas ont-ils parcouru des sentiers et des routes avant de s'arrêter au bienheureux asile. Sans doute s'est-il meurtri aux buissons des chemins. Sans doute s'est-il longtemps cherché hors de lui-même, et son âme trop aimante a-t-elle souffert de la vie inclémente, oui sans doute. Mais il avait reçu, en viatique, le Don. Et ce Don qui hante sa pensée, explique son œuvre. Moins peut-être que du ciel, ce Don est-il le cher et douloureux héritage qu'une mère « étrangement souriante et malade » légua à « un enfant doux comme elle et trop tôt sérieux ».

Et malgré la pudeur un peu hautaine dont il voile sa vie, j'imagine assez bien en un coin de la Wallonie namuroise, en un doux pays de collines onduleuses et boisées, je vois très bien un enfant « trop vieux » pour son âge que nulle turbulence ne tente, une petite âme virgilienne retenue des heures entières en contemplation muette devant un coin de nature, un petit cœur extraordinairement sensitif qu'un rien pouvait blesser jusqu'aux larmes, un petit enfant exilé et que nul n'aura compris — sauf peut-être sa mère.

O cœur, donné par Dieu, qu'un séraphin défend,
Toi, rien ne souillera ta robe originelle !
Sois content de la seule étreinte maternelle
Dont t'environneront quelques beaux soirs d'été,
Et meurs, dans ton désir et ta virginité.
Ton abandon t'a fait orgueilleux et timide ;
C'est par lui que ta vie est si vaine et si vide,
Toi, fait pour être aimé, toi qu'on n'aimera pas !

Je me le figure ensuite dressé aux rudes leçons de la vie, repliant en soi ses plus chères illusions, se dédoublant, abandonnant au monde social le tribut nécessaire, et vivant, aux heures de rêve, d'une intense vie intérieure.

Peut-être faut-il regretter qu'à la valeur absolue du recueil qui nous est offert, il ait été sacrifié tels poèmes liminaires, tels vers de prime jeunesse — ceux du Lys, par exemple — moins parfaits de forme, moins purs de pensée et de philosophie, mais qui d'un trait plus net et d'une courbe plus accentuée eussent accusé la ligne d'évolution de cette âme attachante et dont rien n'est négligeable.

On ose à peine entreprendre de situer un tel poète au sein d'un mouvement littéraire, tant il est dissemblable de tout autre, tant il se tient à l'écart de toute collectivité de pensée et d'action, tant il apparaît en dehors de son époque et comme frappé de ce caractère d'immuitabilité qui est le signe des grandes œuvres. S'il lui fallait trouver des ancêtres, c'est sans conteste dans la Latinité qu'il les faudrait chercher.

Il me souvient avoir, certain jour, entendu le bon poète EDOUARD NED déclarer, avec moins de paradoxe qu'il n'y paraît, Homère et Virgile les premiers Wallons en date. Le paradoxe n'est que dans les mots : La grande tradition classique des claires idées et des belles formes se renoue

chez nous et c'est un orgueil pour nous, Wallons, que de reconnaître en l'un des nôtres le fils direct de Virgile.

A nos yeux, SÉVERIN domine la littérature wallonne d'expression française, comme VERHAEREN apparaît le prototype de l'art poétique flamand. Mais tandis que ce dernier semble pour ceux de sa race devenir le maître aux enseignements féconds, notre SÉVERIN reste magnifiquement isolé dans son heureuse solitude. Seule, l'admiration de plusieurs va l'y trouver. Mais nul ne partagera assez intimement son rêve pour aspirer devant lui au nom de disciple. SÉVERIN reste l'inimitié.

Faut-il parler de la langue merveilleuse dont il vêt sa pensée ? « Ce n'est pas faire acte de complaisance, disait Georges RENCY, que d'écrire qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas, en France et en Belgique, un poète qui écrive de plus beaux vers que Fernand Séverin. » Classique d'inspiration, il l'est également de langage. Racine sourit de complaisance à ce rythme impeccable et ravissant, et je ne sais s'il est possible encore de joindre d'une telle intimité deux perfections réalisant, d'un jet, la vision la plus pure et la plus sereine de l'immortelle Poésie.

Pierre Wuille.

HISTOIRE

Le **Cartulaire de la Commune de Dinant** vient d'être achevé. Commencé par M. BORMANS qui en édita les trois premiers volumes (1880-82), continué pour les trois suivants par M. Léon LAHAYE, forcé-ment délaissé par ces deux premiers auteurs quand des fonctions nouvelles les appelèrent loin des Archives namuroises, il a été repris et terminé par leur successeur M. DD. BROUWERS, qui vient de publier coup sur coup les tomes VII et VIII (1). L'initiative prise par le Conseil provincial de la Province de Namur, qui avait ordonné la publication des documents inédits relatifs à l'histoire de cette province et qui avait voté les subsides nécessaires à cette œuvre, est ainsi récompensée par une magnifique série de cartulaires. Namur, Dinant, Fosses, Couvin, Walcourt, Ciney, Bouvignes, Andenne, même les petites communes, sont représentés actuellement par vingt volumes, qui mettent à la portée des gens d'étude le plus précieux de leur trésor de chartes et de pièces anciennes.

Ces vingt volumes ne racontent pas sans doute la Guerre de la Vache, ni la légende de Montaigle, ni celle de Saint Walhère d'Onhaye, ni les épisodes dramatiques du sac de Dinant, mais ils contiennent l'histoire économique, politique, littéraire, religieuse, par des actes, des édits, des règlements de toute espèce. Certes il ne faut pas dédaigner les légendes, ni la poésie, ni le pittoresque de l'histoire, ni les grands faits héroïques ou dramatiques, mais la valeur esthétique ou morale de ces traits particuliers dépasse souvent leur valeur historique. L'histoire se fait avec les humbles

(1) Namur, Wesmael, 1907 et 1908.

documents. D'aspect, ils sont hirsutes, ils sentent le moisi ou vous lancent en claquant leur jet de poussière. D'écriture, ils apparaissent turcs ou persans aux yeux du néophyte. A la lecture, ils enveloppent trois grains de vérité objective dans une phraséologie écœurante, ou ils ne semblent s'occuper que de basses questions. Ils fournissent pourtant la chaîne et la trame de l'histoire ; et c'est pourquoi les états et les villes et les communes intelligentes conservent de vastes magasins d'archives ; et c'est pourquoi les archivistes s'évertuent à en faire passer le plus précieux dans ces recueils souvent baptisés du nom complaisant de *cartulaire*.

Le public ne se passionne point pour ces travaux. Même instruit, il s'en tient trop exclusivement à la satisfaction émotive, sentimentale. Une statue, un tableau, un roman le passionnent ; un cartulaire, non. Il consent facilement à en ignorer l'utilité et il ne doit pas être fort éloigné de juger que le Conseil provincial de Namur a dilapidé les deniers des contribuables. Il se garde bien d'apprendre les noms des savants qui ont assumé tour à tour la tâche ingrate d'exhumer le passé. Sait-il que, pour présenter ainsi dans l'ordre, par exemple, ce millier de pièces d'archives qui concernent Dinant, il a fallu que plusieurs historiens, successivement, se missent pendant des années à opérer des recherches, à classer les dépôts de papiers administratifs, à lire les écritures barbares, jaunies, en langues étrangères ou surannées, et, à travers les formules empesées, prudemment superfétatoires, pléonastiques jusqu'à donner la nausée, à découvrir dans ces chefs-d'œuvre de l'art des tabellions et des greffiers le fait révélateur et lumineux ? C'est bien là que l'amande est enveloppée de diverses couches de brou et de multiples écales. Le brave scribe de jadis, en sa mentalité scolastique, devait estimer son art un hermétisme et le déchiffrement de ses grimoires le but suprême de la science : ce n'est donc pas, aujourd'hui, un simple travail de manœuvre de supputer ce qu'une pièce d'archive peut fournir de renseignement effectif et concret sur une question pendante ou nouvelle.

Il est bon d'insister sur ce point dans cette Revue qui a l'ambition de faire connaître au public tous les travailleurs et toutes les œuvres du pays wallon. L'archiviste est un savant, et, quand il exprime quelque réalité hors du fatras de ses registres, il est un artiste à sa manière. Je ne réclame pas la reconnaissance du public pour la cohue toujours croissante des gens qui lisent, ou plutôt se font lire, des actes pour cause de généalogie, se livrant ainsi à une « consommation » furieuse d'archives — sur laquelle l'Etat ferait bien de mettre un impôt — ; mais découvrir la valeur historique d'un document est une opération moins banale qui suppose des connaissances profondes. Le texte déchiffré, puis évalué, il faut résoudre les difficultés d'interprétation, se livrer à mille recherches patientes et laborieuses relatives aux personnes, aux lieux, aux actions, aux monuments, aux allusions, choisir entre des versions diverses, préparer textes et notes, dresser des tables analytiques, des index onomastiques et géographiques, se mettre l'esprit à la torture pour que le lecteur lise, compare, juge, butine sans se gêner. Voilà tout ce que je vois à travers ces

in-quarto massifs que publie la *Commission Royale d'Histoire*, à travers les vingt volumes des *Documents relatifs à l'histoire de la Province de Namur* et les huit *in-octavo* du *Cartulaire de la Commune de Dinant*. Ne soyons donc pas ingrats, nous public, envers leurs auteurs ; ne jugeons pas leur œuvre moins intelligente et moins utile que la composition d'un recueil de nouvelles ou de quelque gentil lever de rideau.

De ces huit volumes, qui constituent une histoire fidèle et pénétrante de Dinant d'abord, et, par surcroît, de beaucoup d'événements ou de phénomènes plus généraux, nous ne pouvons songer à donner ici un inventaire exact, puisque la table analytique de l'ouvrage, en ne citant que les titres des pièces, comprend déjà 62 pages. Nous nous en tiendrons donc à la partie récente éditée par M. BROUWERS.

Le VII^e volume contient des actes du XVIII^e siècle (1701-1792), puis un *Supplément* de pièces curieuses dont la plus ancienne est de 1227. Dans la première partie vous pouvez, passant d'un objet à l'autre, assister tour à tour aux efforts que font le magistrat de Dinant et le prince-évêque pour protéger l'industrie locale (1) et les corporations (2), pour assurer en cas de guerre la défense de la ville, pour empêcher la disette, restreindre les dépenses somptuaires, enrayer les émeutes, régler les conditions d'électorat ou d'éligibilité. Les mœurs de nos pères se reflètent dans ces mesures de police relatives aux étrangers, aux cabarets, à la circulation nocturne, aux sonneries, aux grands feux, aux fêtes, marchés, foires, représentations théâtrales. Si vous êtes curieux de la vie littéraire, vous verrez à Dinant des Chambres de Rhétorique jouer au XVIII^e siècle, sans se douter qu'il y a eu en France un Corneille et un Racine, des moralités, des farces « honnêtes », des miracles de saint Norbert ou de saint Pierre et saint Paul, et l'éternelle Passion.

Le *Supplément* a été composé à la suite d'un classement nouveau des archives de la ville de Dinant. M. BROUWERS y donne donc des pièces qui avaient échappé aux actives recherches de ses devanciers. Mais la principale portion des documents ici insérés vient de l'étranger : ce sont des extraits de recueils allemands qui intéressent les relations de Dinant avec les villes de la ligue hanséatique, Londres, Cologne, Lubeck, etc. Plusieurs pièces sont relatives à la querelle historique entre Dinant et Bouvignes et à l'époque de Charles le Téméraire.

Le dernier volume contient des *annexes* d'un autre genre : d'abord les formules très curieuses des serments exigés des magistrats et officiers

(1) Exemples : 1701, autorisation pour l'établissement d'une fabrique de salpêtre ; 1705, pour l'établissement d'une savonnerie, d'une papeterie, etc.

(2) En 1703, monopole de vente au profit du métier des cordiers ; renouvellement des chartes et privilèges du métier des merciers ; 1705, règlement pour le métier des chapeliers ; 1705, pour le métier des févres ; 1711, pour celui des boulangers ; 1712, rétablissement de foire au profit des merciers ; 1714, règlement du bon métier des corbesiers, naïveurs et pêcheurs ; 1717, pot-d'estainerie ; 1725, distribution d'eau aux tanneries ; 1753, addition au règlement des tanneurs et cordonniers ; 1757, bouchers ; 1788, passementiers.

d'après le registre aux sieultes de 1482 ou d'après un registre écrit en 1749 ; ensuite des extraits, pleins de renseignements divers, des comptes communaux de la Ville depuis 1458. Ces comptes gisaient en fragments dispersés dans des liasses de tout acabit non encore inventoriées lors de l'impression des premiers volumes. M. BROUWERS a eu la chance de les retrouver ; il les a reconstitués presque en entier et il en publie les deux plus anciens *in extenso*, puis celui de 1477-1478, le premier en date après la rentrée des Dinantais dans leur ville saccagée. On en devine l'importance : ils permettent de mesurer l'étendue du désastre. L'auteur annonce même deux monographies dont les éléments seront extraits de ces comptes de la Ville, une sur *l'histoire financière*, l'autre sur *les fêtes civiles et religieuses* ; preuve que l'on peut tirer de simples comptes souvent dédaignés des faits intéressants. Seulement il faut y penser, avoir l'esprit en éveil, connaître à la fois les grands problèmes historiques qui sont du ressort de l'histoire générale et beaucoup des faits, infiniment petits en apparence, de l'histoire locale, faits qui, classés et rassemblés, constituent des arsenaux où l'historien des grandes évolutions économiques et politiques va puiser ses arguments et ses exemples.

Les tables qui terminent le volume ne prennent pas moins de cent pages, mais M. BROUWERS y analyse la matière des huit volumes du *Cartulaire*. La première table énonce les sommaires des 987 pièces imprimées, et rien que leur lecture vaut déjà une histoire de Dinant. La seconde est un index des noms de lieux et de personnes. La troisième est la plus précieuse : c'est l'index *rerum* qui distribuant toute la matière selon les objets traités, vous permet de voir et de retrouver dans tout l'ouvrage ce qui intéresse chaque point, en sorte que l'histoire financière, ou celle des églises, ou celle des corporations, ou celle des fabriques et usines, ou celle des fortifications, ou celle de la dinanderie, ou cent autres deviennent des histoires toutes faites, lisibles à livre ouvert pour celui qui sait user du fil conducteur de l'index.

Il reste à composer, pour compléter l'ouvrage, une *Introduction*. Le *Cartulaire de Dinant* ne peut s'ouvrir par un acte de 1060, « Énumération des droits.... », sans préface, sans titre même, comme un livre dont on a perdu la première moitié. A moins que M. BORMANS, éditeur des premiers tomes, ne tienne en réserve pour l'heure de l'échéance, qui a maintenant sonné, quelque magistrale étude sur les destinées de cette ville, il appartient à M. BROUWERS de combler cette lacune. Mais, avant de lui imposer nouvelle tâche, remercions toutefois le savant et actif conservateur des archives de l'Etat à Namur de l'excellent travail qu'il a mené à bonne fin.

o o o

J. DELHAIZE. *La domination française en Belgique à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e siècle*. Tome deuxième : *La deuxième conquête et la réunion définitive*. — Bruxelles, Lebegue, 1908, 1 vol. in-8°, 376 p. Prix : fr. 3 50.

Après tout ce que nous avons déjà dit de l'œuvre entreprise par notre jeune compatriote (*Wallonia* 1908, pages 174 à 176), notre tâche de

critique devient bien aisée, en présence du tome II, qui vient de paraître, suivant d'assez près le premier. Nous devons nous borner à constater que la méthode absolument vicieuse que M. D. a cru devoir adopter dans l'édition de son ouvrage et qui consiste à ne publier aucune note indiquant les documents d'archives ou les livres utilisés par lui, l'auteur continue à en user imperturbablement. Nous n'insisterons plus.

Il reste donc que l'ouvrage, malgré son vice rédhibitoire, se lit cependant avec un intérêt soutenu. On voit parfaitement que l'écrivain est abondamment documenté, qu'il est maître de son sujet, et s'entend à ne pas laisser traîner le récit, ni à se noyer dans les détails. Il est toutefois plus d'un point de son exposé qui aurait gagné à être écourtés : par exemple le récit des opérations militaires, d'une part, celui des événements qui avaient leur siège à Paris même, d'autre part, car il est évident que l'objet essentiel du livre étant l'étude du régime (politique et administratif) français en Belgique, le reste ne doit plus être considéré que comme d'un intérêt *relatif*.

Les chapitres qui constituent le présent tome II traitent successivement des derniers mois de la domination autrichienne aux Pays-Bas et de de la reprise, lente, difficile, mais définitive, après Fleurus, de notre pays par les armes de la République; puis il nous fait assister à la main-mise brutale des autorités républicaines sur nos provinces, traitées comme un pays conquis qu'on peut rançonner à merci. Ce régime, après la chute de Robespierre, fit place peu à peu à une période de mesures réparatrices, grâce auxquelles le pays respira mieux et put, mais avec moins d'enthousiasme et de spontanéité que ne paraît trop facilement le croire M. D. (Comment contrôler ses idées et le croire sur parole ?), se préparer aux votes de réunion à la France, votes que la Convention s'empressa de sanctionner en organisant le pays à la française et en promulguant le décret du 9 vendémiaire, an IV, qui régularisait la conquête militaire et créait les *départements réunis*.

Dans l'ensemble, M. Delhaize n'a point fait œuvre originale; il n'a point apporté du neuf dans une matière qui a été maintes fois déjà traitée chez nous par des historiens de tout parti, ce qui a fait qu'on a pu connaître sous toutes ses faces cette partie mouvementée de notre histoire nationale.

Ce qui n'empêche que, pour la masse du public, le livre se lira avec intérêt et profit.

F. Magnoste.

o o o

Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. Annales.
Tome VIII (1).

(1) Voyez le compte rendu du 1^{er} fasc. de ce volume dans *Wallonia*, année 1905, t. XIII, p. 32. — Les intéressantes publications de la Société nivelloise sont, on le voit, un peu lentes à paraître.

(p. 105 à 235), O. COLSON. *Le « cycle » de Jean de Nivelles*. — Ce travail est une édition refondue et considérablement augmentée d'une étude dont les lecteurs de *Wallonia* eurent la primeur en 1900, et qui fut accueillie avec les plus grands éloges par les critiques les plus compétents (1). L'un d'eux, M. ARNOLD VAN GENNE, estime même, dans le *Mercur de France* du 15 février 1905, que la brochure de M. COLSON doit être considérée comme le modèle d'une étude monographique d'un mythe ou d'une chanson.

La seconde édition du *Cycle de Jean de Nivelles*, mérite encore beaucoup plus ces flatteuses louanges. Nous ne résumerons pas ce travail, suffisamment connu de tous les lecteurs de cette revue et nous nous bornerons à indiquer les modifications que l'auteur a apportées à ses conclusions primitives. Celui-ci persiste, avec raison, à exclure la légende de Jean de Montmorency, seigneur de Nievele, de l'histoire de la fameuse chanson, mais il renonce à admettre que le nom de Jean de Nivelles, type du lanterneur et du badaud niais, dérive du thème des mots *niveler*, *nivellerie*, *nivelet* et se rallie au sentiment de GASTON PARIS qui prétendait que l'origine du type de la chanson est bel et bien le jacquemart qui existe encore sur la tour de l'église collégiale de Nivelles. Il démontre que le dicton du chien qui s'enfuit quand on l'appelle a une vulgarité très restreinte et fictive et n'a qu'une existence factice en dehors de la chanson. Il resterait à établir comment le nom du personnage familier d'une petite ville provinciale a pu s'identifier avec le type du badaud niais de la grande ville et particulièrement de Paris. M. COLSON suggère une ingénieuse hypothèse : un chansonnier français de la Cour de Bourgogne aurait, au XV^e siècle, confondu plaisamment les deux types. Mais cette solution ne s'appuie actuellement sur aucune preuve. Peut-être un chercheur heureux retrouvera-t-il un jour le dernier chaînon de l'origine de Jean de Nivelles. Quoiqu'il en soit, M. COLSON conservera toujours le grand mérite d'avoir dégagé le problème des légendes erronées qui l'embrouillaient et de l'avoir mené presque jusqu'à sa solution définitive.

(p. 237 à 254), A. VERHAEGEN. *L'autel et la chasse de Sainte Gertrude à l'église collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles*. — Exposé des motifs qui ont déterminé l'auteur à retirer le projet d'autel qu'il avait élaboré comme couronnement de la restauration de l'église qu'il poursuivait depuis près de vingt ans.

(p. 255 à 259) VAN DEN GHEYN. *Note sur un processionnal du chapitre de Nivelles*. — Analyse d'un manuscrit liturgique conservé à la bibliothèque royale de Belgique et qui renferme les hymnes que chantaient les chanoines aux processions de S^{te}-Gertrude.

(1) Citons entre autres les comptes-rendus de GASTON PARIS dans *Romania* (janvier 1902); de M. G. KURTH, dans les *Archives belges*, 3^e année, p. 182, et de M. WILMOTTE, dans le *Petit Bleu* du 31 mars 1901.

(p. 261 à 287) E. DE PRELLE DE LA NIEPPE. *Les débuts de la domination française à Nivelles, 1794-1795.* — Notes, en grande partie extraites des registres aux délibérations de la municipalité nivelloise, qui font connaître les mesures et les exactions des jacobins français dans la ville de Nivelles.

(p. 289 à 304 (1)). H. SCHUERMANS. — *Église de l'abbaye de Villers.*

(p. 361 à 381), H. NIMAL *Chapelles et sépultures dans l'église de Villers.*

(p. 383 à 417), TH. PLOEGAERTS. *Aperçu de l'histoire des abbés de Villers.*

Comme on le voit, une grande partie de ce volume est consacrée à l'histoire de la célèbre abbaye brabançonne. La polémique soutenue par le regretté Schuermans et M. Nimal à propos de l'emplacement de l'église de Villers a été résumée antérieurement. Quant au travail de M. Ploegaerts, c'est la traduction française d'un texte latin retrouvé récemment par M. Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines, qui donne, dans l'énumération des abbés, un aperçu assez bref, mais fidèle de l'histoire du monastère.

(p. 305 à 313), E. MATTHIEU. *Les fondateurs de cloches nivellois.* — Troisième suite d'études consacrées à la fonderie de cloches introduite à Nivelles à la fin du XVI^e siècle. Cet article est consacré aux fondateurs de la famille des Tordeurs qui florissait à Nivelles au XVII^e siècle.

(p. 315 à 323), J. VAN DEN GHEYN. *Hubert Kerstan chanoine de Nivelles.* — Ce personnage avait survécu dans l'histoire, grâce à son beau monument funéraire qui orne l'entrée de la grande nef de la collégiale St^e-Gertrude. Le savant conservateur de la bibliothèque royale a retrouvé un manuscrit autographe du chanoine nivellois qui nous révèle un esprit cultivé et érudit. Cette œuvre littéraire était tout à fait inconnue et l'auteur de cette notice est le premier à en signaler l'existence.

(p. 419 à 434), P.-A. WINS. *L'horloge de Nivelles.* — Notes sur l'origine et les vicissitudes de l'horloge, de la cloche et du carillon de Nivelles, ainsi que du fameux Jacquemart *Djan-Djan.*

(p. 435 à 444), J. DE WERT. *Épithèques de Nivelles et des environs.* — Recueil d'inscriptions funéraires qui pourrait servir à éclaircir des points d'histoire locale.

E. Fairon.

ooo

Annales du Cercle Archéologique de Mons. Tome XXXVI.

1. (p. 1-42). L. DE PAUW et E. HUBLARD. *Notice sur le castelet de Rouveroy (Hainaut).* — Compte-rendu des fouilles exécutées en 1902, sous les auspices de l'administration des musées royaux des Arts industriels et décoratifs. Les auteurs sont d'avis que le castelet de Rouveroy est un camp établi (probablement au IV^e siècle) pour la défense de la frontière de l'Empire romain, que ce camp a été occupé de longues

(1) La pagination de la fin du volume est très fautive.

années et que les habitants de la contrée environnante ont pu s'y réfugier momentanément lors des incursions des Francs. Huit phototypies très nettes, une carte et un plan permettent au lecteur de vérifier ces assertions.

2. (p. 43-47). E. MATTHIEU. *Sceau de l'école dominicale de Mons.* — Jusqu'ici on ne connaissait pas le sceau dont usaient les intendants de cette institution fondée en 1573. Cinq empreintes en ont été découvertes aux Archives générales du Royaume. Ste-Catherine est représentée s'appuyant de la main droite sur une épée et la gauche posée sur une roue.

3. (p. 48-63). G. DECAMPS. *Les cloches de l'église N.-D. et de St-Ursmer à Binche.* — Chapitre très curieux d'histoire locale : les renseignements recueillis remontent à 1363.

4. (p. 64-159). A. GOSSERIES. *Monographie du village de Cibly.* — Seconde partie d'un travail mentionné antérieurement (XV, 67). Il faut, une fois de plus, regretter la déplorable habitude qu'a contracté le C. A. de M. de scinder en 2 ou 3 morceaux les études un peu longues. La monographie de Cibly (165 pages) sera coupée en trois, alors que publiée en une fois, elle formerait à peine la moitié d'un tome des annales du Cercle. Cette seconde partie comprend l'histoire féodale de Cibly, la généalogie des seigneurs et le chapitre relatif à l'église.

5. (p. 160-263) E. PONCELET. *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne.* Suite du travail dont il a été parlé à plusieurs reprises (XIII, 67; XIV, 108; XV, 67). L'article s'étend du mot Thil au vocable Zonhoven. Un supplément paraîtra dans le tome XXXVII.

6. (p. 264-268) DOM U. BERLIERE. *Le prieuré de Sart les Moines en 1352.* — Ce bénéfice ecclésiastique fut à cette époque accordé, par le pape français Clément VI, à un Quercinois, Guillaume de Cardaillac.

7. (p. 269-272) E. MATTHIEU. *Projet de théâtre sur la place St-Jean, à Mons.* — Projet non réalisé qui vit le jour en 1787.

8. (p. 273-286). *Variétés.* J. HEUPGEN : La Platte Bourse de la Grande Aumône de Mons. — E. MATTHIEU : La foire de Montignies-lez-Lens; Pièces de théâtre dont la représentation fut autorisée en Belgique, en 1789; Plan d'un théâtre, à Mons, par l'architecte Ouvertus.

A. Carlot.

ooo

Mémoires et Publications de la Société de Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. 6^e série, tome IX, Mons 1908.

Ce volume débute par une série de travaux scientifiques qui n'intéressent pas spécialement nos provinces et que nous ne pouvons qu'énumérer :

1. J. CORNET. *Notes sur la géologie du Mayombe occidental* (42 pages).

2. M. ROBERT. *Études sur l'évolution des cours d'eau du Boulonnais* (50 pages).